

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 11 juin 2009 à 20h00

Convocation du conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 04 juin 2009 pour la réunion du 11 juin 2009 à 20h00 en salle du Conseil de la mairie.

Le Maire

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 8
dont 1 avec procuration

Mme Claudine SCHERRER, absente, avec procuration de vote à Mme Jeannine SCHNEIDER
Mme Sylvie BINTZ, absente excusée, sans procuration de vote
M. Bernard GENESTE, absent excusé, sans procuration de vote
Mme Elianne RUCH, absente excusée, sans procuration de vote
Mme Pia BUHREL, absente, sans procuration de vote
M. Alfredo DE PAOLA, absent, sans procuration de vote
M. Pierre EHRHARDT, absent, sans procuration de vote
M. Armand RUPP, absent, sans procuration de vote

A partir du 2^{ème} point :

Mme Pia BUHREL, présente
M. Pierre EHRHARDT, présent

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 6
dont 1 avec procuration

Sous la présidence de M. Norbert REINHARDT, Maire

1° Point

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2009

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 mai 2009, décide de l'approuver sans réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2° Point

Objet : Budget 2009 – décision modificative n°3

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour permettre le règlement des dépenses de subvention suivantes :

- Société de Musique – Participation achat d'instrument
- Projet "Bien vivre au Collège"

Il s'agit d'augmenter les crédits de certains articles de subvention du budget 2009 par prélèvement sur les dépenses de subvention restant disponibles.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D/6574-22 Subv. au Collège – Projet Bien Vivre au Collège		400,00 €		
D/6574-025 Subv. à la Sté de Musique – Acquis. instrument		400,00 €		
D/6574-415 Subvention Licences Jeunes	400,00 €			
D/6574-01 Subvention Mission Locale	400,00 €			
Total - Section de fonctionnement	800,00 €	800,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Pour permettre le règlement des dépenses d'investissement suivantes :

- Projet d'aménagement de l'espace public au sud de la mairie
il s'agit de transférer les crédits d'article à article comme détaillé dans le tableau ci-dessous
- Acquisition de l'ancienne Forge
il s'agit d'augmenter les crédits prévus au Budget Primitif par prélèvement sur les dépenses imprévues
- Acquisition d'un vélo pour les services de la Mairie
il s'agit d'augmenter les crédits à l'article 2188 par prélèvement sur les dépenses prévues pour les diagnostics d'accessibilité
- Acquisition d'un bâtiment modulaire « Algeco » pour les bureaux de la Gendarmerie
il s'agit d'augmenter les crédits à l'article 2158 par prélèvement sur les dépenses prévues pour l'aménagement de l'espace public sud de la Mairie

Désignation	opér.	Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT					
D/2128-A10-020 Aménagement – espace public au sud de la mairie	110	150.000,00 €			
D/2031-A10-020 Frais d'étude – espace public au sud de la mairie	110		2.550,00 €		
D/2312-A10-020 Travaux aménagement – espace public au sud de la mairie	110		112.450,00 €		
D/2158-L13-111 Acquis. bâtim. modulaire – bureau Gendarm.	513		35.000,00 €		
D/020-01 Dépenses imprévues d'investissement		10.800,00 €			
D/21318-C13-71 Acquis. ancienne Forge	413		10.800,00 €		
D/21311-A10-020 Diagnostic Accessibilité – Mairie	110	500,00 €			
D/2188-A10-020 Acquis. Vélo – Mairie	110		500,00 €		
Total - Section d'investissement		161.300,00 €	161.300,00 €		

TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'adopter la décision modificative n°3 conformément aux tableaux présentés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3° Point

Objet : Ligne de trésorerie

VU le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2009,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Vu les propositions des établissements bancaires,

Après avis favorable du 4 juin 2009, de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide :

- d'ouvrir un crédit de trésorerie pour un montant de 200.000,-€,
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4° Point

Objet : Espace cinéraire – fixation des tarifs

La création d'un espace cinéraire au cimetière de la colline comprenant un columbarium et un jardin du souvenir, permettra aux familles d'y déposer ou d'y répandre les cendres des défunts. Ces nouveaux services permettent de répondre à l'évolution des pratiques funéraires contemporaines.

Les cases du columbarium feront l'objet d'une concession comme il en existe pour les tombes simples, doubles, triples, quadruples et à urnes. Le dépôt des cendres dans le jardin du souvenir sera, quant à lui, anonyme et gratuit.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

fixe les tarifs comme suit :

Concession d'une case au columbarium pouvant contenir 1 à 4 urnes :

- 15 ans : 850,-€
- 30 ans : 1.700,- €

Utilisation gratuite du jardin du souvenir.

et décide d'appliquer ces tarifs à compter du 15 juin 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5° Point

Objet : Logements rue du Général de Gaulle – Mise en location et fixation des loyers

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque à l'ancienne école, 19 rue du Général de Gaulle, les deux logements situés au 1^{er} étage du bâtiment ont été entièrement rénovés.

Les travaux sont maintenant achevés. Il s'agit de fixer le loyer de ces deux appartements qui pourront être loués à compter du 1^{er} juillet 2009. La location fera l'objet d'un bail à usage d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989.

Pour le logement de 4 pièces, d'une superficie de 110,60 m² au sol, le loyer proposé serait de 680,-€, hors charges. Pour le logement de 5 pièces, d'une superficie de 125,60 m² au sol, le loyer proposé serait de 780,-€, hors charges. Les deux logements disposent, par ailleurs, d'un garage, d'une cave et de surfaces de rangement dans les combles.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,

décide :

- de fixer les loyers :
 - pour le logement de 4 pièces, d'une superficie de 110,60 m² au sol à 680,-€, hors charges.
 - pour le logement de 5 pièces, d'une superficie de 125,60 m² au sol à 780,-€, hors charges.
- d'autoriser le maire à signer les baux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6° Point

Objet : Achat maison rue du Général De Gaulle – acte administratif et fixation du prix

L'immeuble sis 36 rue du Général De Gaulle a été classé édifice remarquable par le Conseil Général du Bas-Rhin. Il s'agit de l'ancienne forge du village, datant du XVIIIe siècle.

Les héritiers de Monsieur Jean KIRCHNER, propriétaire décédé, souhaitent vendre ce bien, cadastré section 3 parcelle 145, d'une contenance de 680 m² et composé d'une maison, de dépendances et de sol.

Les services fiscaux ont estimé la valeur de cet ensemble à 130 800,- €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir l'immeuble sis 36 rue du Général De Gaulle, cadastré section 3 parcelle 145 avec 6.80 ares, sol, maison et dépendances au prix de 130 800,- € ;
- Décide de réaliser cette transaction par acte administratif ;
- Autorise Charles STOLL ou Bernard GENESTE, à représenter la Commune et à signer les pièces nécessaires à cette transaction.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7° Point

Objet : Demande de subvention Société de Musique

La Société de Musique souhaite acquérir un instrument de type trompette. Pour financer cet achat, l'association peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général, aide conditionnée par l'octroi d'une subvention communale d'un montant minimum de 20% du prix de l'instrument.

Je vous propose donc pour répondre à la demande de l'association et lui permettre d'obtenir une aide du Conseil Général, d'accorder à la Société de Musique, une subvention de 400,- €, pour l'achat d'une trompette.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'accorder à la Société de Musique de Mundolsheim une subvention de 400,- € au titre d'une participation pour l'achat d'un instrument.

La dépense sera prélevée sur le budget 2009 au compte 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8° Point

Objet : Demande de subvention – C.S.M. Section échecs

Le Cercle d'Echecs de Mundolsheim, organise du 27 au 30 décembre 2009, son cinquième grand tournoi international d'échecs. Ce tournoi sera comme en 2008, le plus grand festival échiquéen organisé dans l'est de la France. A cette occasion, le club sollicite une aide financière exceptionnelle de la commune.

Je vous propose de répondre favorablement à la demande en accordant une subvention à hauteur de 1.000,- €.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,

décide d'accorder une subvention de 1.000, € à la section Echecs du Club Sportif de Mundolsheim, pour l'organisation du tournoi international d'échecs en décembre 2009. La dépense sera imputée au budget primitif 2010 (C/6574).

ADOpte A L'UNANIMITE

9° Point

Objet : Subvention pour l'Espace Jeunes

Cinq Jeunes de l'Espace Jeunes de Mundolsheim ont participé à une opération de nettoyage de la forêt le samedi 18 avril 2009; opération menée en partenariat avec Lampertheim, Vendenheim.

Afin de soutenir cette initiative, qui est aussi une action d'autofinancement, je vous propose le versement d'une subvention à la Fédération des MJC du Bas-Rhin, au profit de l'Espace Jeunes de Mundolsheim, subvention qui sera consacrée au projet "Koh Langatte" au profit des jeunes de Mundolsheim.

Je vous propose donc de verser à l'Espace Jeunes une subvention de 50,-€ par jeune soit un montant total de 250,-€.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de verser une subvention globale de 250,- € à la Fédération des MJC du Bas-Rhin, au profit de l'Espace Jeunes de Mundolsheim, pour leur participation au nettoyage de la forêt, subvention qui sera consacrée au séjour "Koh Langatte".

La dépense sera imputée au C/6574 du budget 2009 – subvention Fédé. MJC (Maison Jeunes).

ADOpte A L'UNANIMITE

10° Point

Objet : Collège Paul Emile Victor - Demande de subvention concours "Bien vivre au Collège"

Le Collège Paul-Emile VICTOR a organisé un concours du 30 mars au 26 mai 2009, dans le cadre de sa lutte contre la violence en milieu scolaire sur le thème "**Bien vivre ensemble au collège**", sous forme de dessins, productions écrites, réalisations diverses (créations florales, textiles, métalliques, photographiques ...).

L'objectif de ce concours est de faire réfléchir de manière ludique tous les élèves sur les problèmes de violence et de récompenser les lauréats. A cette occasion, le collège sollicite une subvention exceptionnelle de la commune.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande en accordant une subvention exceptionnelle de 400,- €.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,

décide d'accorder au Collège Paul-Emile VICTOR de Mundolsheim, une subvention exceptionnelle de 400,- €. La dépense est prévue au budget 2009 – article 6574 – subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

11° Point

Objet : Construction d'un club-house avec locaux annexes au COSEC : demande de subvention

En date du 5 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'opération de construction d'un club-house avec locaux annexes au COSEC et le lancement des marchés.

Le montant estimatif des travaux se chiffre à 433 589,00 € H.T.

dont part à la charge de la commune : 132 220,- € H.T. soit 158 135,12 € T.T.C.

pour une surface

- dans l'extension de 60 m² pour le club-house
de 36 m² pour les rangements
- dans l'existant de 10 m² pour les locaux ménage et entretien.

Le 26 janvier 2009, l'avant-projet détaillé a été adopté pour un montant H.T. de 132 220,00 € H.T, dépense à la charge de la commune.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Général à hauteur de 951,-€ le m² de surface utile créée.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour ce programme de travaux au COSEC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12° Point

Objet : Aménagement de l'espace derrière la Mairie

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace situé derrière la mairie, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E) a été sollicité par la Commune pour une mission d'accompagnement.

A ce titre, il y a lieu d'établir une convention qui définit les missions suivantes :

- Etude de faisabilité, analyse du site et des contraintes fonctionnelles, scénarii d'aménagement,
- Définition d'un cahier des charges d'aménagement,
- Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage pour la consultation des concepteurs.

La participation s'élève à 2 500 € et l'adhésion au C.A.U.E. à 50 €.

La convention s'achèvera au plus tard un an après la date de la signature.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide :

- de confier la mission d'accompagnement pour l'étude de l'aménagement de l'espace derrière la mairie au C.A.U.E.,
- de signer la convention y afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13° Point

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC – contrat de maintenance - renouvellement

Conformément au Code des Marchés Publics, il a été procédé à une consultation pour la passation d'un marché à bons de commande concernant un contrat de maintenance du réseau d'éclairage public pour une période de 4 ans.

L'évaluation de l'ensemble des travaux est comprise entre un minimum de 10 000,- € H.T. et un maximum de 30 000,- € H.T.

Les prestations prévues concernent :

- la maintenance corrective, qui comprend la réparation des pannes, la vérification des armoires et les travaux sur les appareils d'éclairage avec une périodicité mensuelle ;
- l'entretien préventif systématique par rue selon un planning défini (remplacement de la totalité des ampoules sur 4 années) ;

- le dépannage avec intervention dans les 24 h ;
- les prestations suite au vandalisme ou à des sinistres.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer le marché à bons de commande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14° Point

Objet : Contrat d'entretien et de maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux – avenant n° 2

Lors de sa séance du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal avait confié à l'entreprise ECOTRAL, le contrat d'entretien et de maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2006.

Les travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque étant réceptionnés, il convient de passer un avenant formalisant l'intégration des installations de chaufferie de la bibliothèque dans le contrat, pour un montant annuel de 360,- € H.T. – valeur mai 2006 (date de consultation).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 intégrant l'entretien et la maintenance des installations de chaufferie de la bibliothèque au contrat du 1^{er} octobre 2006, pour un montant annuel de 360,- € H.T. – valeur mai 2006.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15° Point

Objet : Bibliothèque : demande d'aide à l'acquisition de collections

Dans le cadre du transfert de la bibliothèque dans l'ancienne école De Gaulle, la Commune souhaite augmenter son fonds.

Le Conseil Général du Bas-Rhin ainsi que le Centre National du Livre accordent des aides pour l'acquisition de collections (livres, CD et DVD).

La subvention du Conseil Général pour la constitution du fonds représente 50 % du prix des ouvrages pour les deux premières années.

Le montant nécessaire à l'acquisition de ces collections est estimé à 58 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- Sollicite le Conseil Général du Bas-Rhin pour l'aide à l'acquisition de collections, dans le cadre du transfert de la bibliothèque, en 2009 et 2010 ;
- Sollicite le Centre National du Livre pour des aides spécifiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16° Point

Objet : Acquisition de matériel – espaces verts

Dans le cadre du renouvellement du matériel, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, en vue d'acquérir une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (31.000,-€)

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer les pièces du marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17° Point

Objet : Fixation du montant de la participation pour le financement de la voirie et des réseaux (P.V.R.) des propriétaires concernés par l'extension du réseau d'électricité dans la rue de Strasbourg

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2008 instituant la participation pour le financement de la voirie et des réseaux (P.V.R.) sur le territoire de la Commune de Mundolsheim ;

Considérant que l'implantation de futures constructions, dans le secteur de la rue de Strasbourg, justifie des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

Considérant que l'adaptation du réseau d'électricité concerne de nouvelles constructions d'ordre privé pour lesquelles la commune met la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires ;

Considérant que la participation est générée par la délivrance d'une autorisation de lotir ou d'un permis de construire, et qu'elle est calculée au prorata de la surface de son terrain ;

Vu la demande de permis de construire n° PC 067 309 09 V 0002 présentée par SOJUOR pour la construction de logements, rue de Strasbourg, à côté du cimetière ;

Vu le devis présenté par Electricité de Strasbourg et daté du 19/5/2009 relatif aux travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité, dans le cadre de la demande de permis de construire n° PC 067 309 09 V 0002, située rue de Strasbourg, pour un coût total estimé de 12 162,43 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- autorise la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'électricité dont le coût total estimé s'élève à 12 162,43 € T.T.C. pour la rue de Strasbourg ;
- Fixe à 12 162,43 € la part du coût de la voie et du réseau mis à la charge du propriétaire foncier ;
- Dit que les propriétés foncières concernées sont celles restant à urbaniser dans la rue de Strasbourg cadastrées section 25 parcelles provisoires n° 1/98, 2/98 et 1/257, d'une contenance de 5586 m², suivant le plan joint ;
- Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 2,18 € T.T.C. pour le réseau d'électricité, ainsi calculé :

$$\text{Coût total de l'adaptation du réseau électrique} = \frac{12\ 162,43\ \text{€}}{5586\ \text{m}^2} = 2,18\ \text{€/m}^2$$

$$\text{Superficie des terrains situés à 80 m maximum} \quad 5586\ \text{m}^2$$

de part et d'autre de la voie

- Décide que les montants de la participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE (indice du 4^{ème} trimestre 2008 : 1523 au 10 avril 2009). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée à la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou au moment de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18° Point

Objet : Divers

- GENDARMERIE : besoins de locaux – bureaux supplémentaires dans le cadre de l'augmentation de l'effectif lié à l'extension du périmètre d'intervention. Pour répondre à ce besoin, le Maire propose l'achat d'un "ALGECO" de 36 m² au prix estimé de 35.000,-€ TTC.

- INFOS DIVERSES :
 - o Les Estivales
 - o Kermesse à l'école maternelle Leclerc le 12 juin à partir de 16h15
 - o Bibliothèque : ouverture prévue début septembre. Fermeture pour cause de déménagement à compter du 15 juin.
 - o Projets immobiliers : Rue de Strasbourg et Zone le Parc
- GESTION DE L'ESPACE JEUNES : convention avec la Fédération des MJC. Le Maire informe le conseil du souhait de résilier la convention avec la Fédération (échéance au 31 décembre). Un courrier dans ce sens sera adressé à la Fédération d'ici la fin du mois.
- TOUR DE TABLE :
 - o Pierre EHRHARDT : Rue Neuve : qu'en est-il des travaux ? début des travaux prévu le 8 juin reporté au 15.
 - o Pour information, durant l'été, la C.U.S va aménager les trottoirs rue de la Gare, rue du Haut-Barr.
 - o Débat sur le Programme Local de l'Habitat de la C.U.S qui a été rejeté par certaines communes.
 - o Julien MAURER : rue des Chênes, la plantation des arbres est prévue pour quand ? A l'automne.
La végétation et les fleurs cachent certains panneaux de signalisation. → interpeller les riverains.
 - o Sylvie KLEIN : le trottoir devant le 9 rue du Général Leclerc devient impraticable en raison des mauvaises herbes et des ronces.
L'opération CARAPATTE démarre semaine prochaine.
- AGENDA 21 : sont intéressés :
 - COMMISSION FINANCES : André RITTER et Geneviève SAMUEL
 - COMMISSION CULTURE : André ZERR et Eric MOUY
 - COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : Jean-Marie SCHMIDLIN et Pierre EHRHARDT
 - PETITE ENFANCE : Cécile RENOU et Brigitte GEROLT
 - URBANISME : Bernard GENESTE et Annick KOERNER
 - SPORT : Daniel BERI

Quel sera le rythme des réunions, à quel moment ?